

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISESyndicat mixte
Artois
MobilitésEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 6 mars 2025

Le **jeudi 6 mars 2025 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.Régulièrement convoqué
le 28 février 2025La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs David THELLIER, 1^{er} vice-président, Christophe PILCH, deuxième vice-président, et Alain DUBREUCQ, 3^e vice-président.Titulaire(s) présent(s)*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Marie MACKE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Christophe PILCH*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Dominique RÉALObjet : Renouvellement de
l'appel à projets pour le
développement de la
pratique cyclable – 2025
(Point 7)Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Julien DAGBERT ; M. Ludovic IDZIAK*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY*CALL* : M. Daniel KRUSZKA ; Mme Estelle SZABORÉSULTAT DU VOTE :Suppléant(s) présent(s)*CABBALR* : M. Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI*CAHC* : néant*CALL* : néantNombre de titulaires
en exercice :
21Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; M. Bertrand LELEU ; M. Gaëtan VERDOUCQ*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Bernard DELIERS ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Régis DELATTRE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SZCZUREK ; Mme Inès TAOURIT*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONINombre de titulaires
présents :
12Nombre de suppléants
présents :
2Nombre de suppléants
votants :
2Pouvoirs : M. Ludovic IDZIAK a donné pouvoir à M. David THELLIERPouvoir(s) :
1Suppléances : M. Bruno CHRÉTIEN a été suppléé par M. Maurice LECOMTE ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Jacques SWITALSKINombre total de
votants :
15Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAdministration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROPAccusé de réception du
contrôle de légalité
Le :**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :Publication
Le :- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.Certifié exécutoire
Le :

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Appel à projets pour le développement de la pratique cyclable - 2025

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du syndicat mixte des transports Artois-Gohelle du 21 mars 2022 ;

Vu la délibération n°152/2018 du comité syndical d'Artois Mobilités en date du 20 décembre 2018, qui approuve le Plan de Déplacements Urbains (PDU) révisé et notamment l'ambition de porter à 8% la part modale du vélo à horizon 2030 ;

Vu la délibération n°11/CS/2023 approuvant le schéma cyclable en tant qu'annexe au PDU actuellement en vigueur ;

Vu la délibération n°68/CS/2023 en date du 21 décembre 2023 autorisant le lancement d'un appel à projets ayant pour but de développer la pratique cyclable sur le ressort territoire d'Artois Mobilités ;

Vu le projet de cahier des charges pour un appel à projets en faveur du développement de la pratique cyclable et le dossier de candidature joints à la présente délibération ;

Considérant qu'en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Artois Mobilités souhaite poursuivre l'émergence d'actions permettant de développer la pratique cyclable sur le territoire ;

Considérant que le renouvellement de l'appel à projets auquel pourront répondre des porteurs de projets permettrait ce développement ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DÉCIDE d'autoriser le renouvellement de l'appel à projets ayant pour but de développer la pratique cyclable sur le ressort territorial d'Artois Mobilités.

Article 2 : AUTORISE le président à engager toutes les actions et démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : AUTORISE le président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 15

Pour : 0

Contre : 15

Fait et délibéré le 6 mars 2025

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités* *
*Pièces transmises aux membres du comité syndical et annexées à la présente délibération :

- Projet de cahier des charges de l'appel à projets 2025 pour le développement de la pratique cyclable
- Projet de dossier de candidature à l'appel à projets 2025 pour le développement de la pratique cyclable